

## Règles d'accès au Contrôle terminal : Qui est concerné ?

Profil	Spécificité du public	Quelle(s) pièce(s) justificative(s) à fournir ?	Le mode de contrôle visé.	Informations complémentaires
Etudiants élus dans les Conseils	Sont concernés les étudiants élus dans les Conseils de l'établissement comme par exemple le CA – CFVU ...	Attestation délivrée par le SAJI + calendrier prévisionnel des instances	Contrôle terminal accordé sur les cours empêchés	IP prioritaire dans les groupes de TD compatibles sous réserve d'une inscription durant les périodes prévues à cet effet et de places disponibles
Etudiants avec famille à charge – Femmes enceintes.	Sont concernées les pères et mères d'au moins un enfant de moins de 11 ans	Attestation au moyen d'une photocopie du Livret de famille	Contrôle terminal accordé sur les cours empêchés	Garde d'enfants en bas âge (baby-sitting) non prise en compte sauf si contrat (voir disposition relative à la vie active)  <u>Femmes enceintes</u> : dérogatoire possible sur présentation d'une attestation de grossesse.
Etudiants engagés dans la vie active	Sont concernés deux profils d'étudiants : 1. L'étudiant ayant le statut de salarié avec un contrat de travail sur une durée d'au moins un an et d'au moins 120 h / par trimestre. 2. L'étudiant n'ayant pas le statut de salarié	1. Photocopie du contrat de travail 2. Photocopie du contrat de travail de 17h/semaine au moins.	Contrôle terminal accordé sur les cours empêchés	Possibilité d'accorder le CT pour les contrats de moins de 17h/semaine sur accord écrit du responsable de formation.
Etudiants sportifs de haut niveau	Sont concernés les étudiants inscrits sur la liste de haut niveau du Ministère chargé des sports. Elle comprend 4 catégories : Elite, Senior, Jeune et Reconversion. L'inscription sur cette liste est annuelle.	Justificatif du statut de l'année en cours visé par le SUAPS.	Contrôle terminal accordé sur les cours empêchés Régime mixte autorisé  Pas d'ABI en cas de manifestations sportives occasionnelles justifiées.	IP prioritaire dans les groupes de TD compatibles avec l'EDT du sportif sous réserve d'une inscription durant les périodes prévues à cet effet et de places disponibles

Etudiants inscrits en Conservatoire national ou régional / Ecole de Danse de l'Opéra de Paris	Sont concernés les étudiants inscrits dans les établissements ci-après : Conservatoire national ou régional / Ecole de Danse de l'Opéra de Paris.	La demande doit être formulée par écrit au responsable de formation.	Contrôle terminal accordé sur les cours empêchés Régime mixte autorisé  Pas d'ABI en cas de manifestations culturelles occasionnelles justifiées.	IP prioritaire dans les groupes de TD compatibles avec l'EDT de l'étudiant sous réserve d'une inscription durant les périodes prévues à cet effet et de places disponibles
Etudiant en situation de handicap	Sont concernés les étudiants déclarés en situation de handicap par les services compétents.	Justificatifs de la situation de handicap par le médecin et la feuille relative aux aménagements autorisés validée par le SUIO / Handicap notamment concernant les conditions matérielles des MCC.	Contrôle terminal accordé Régime mixte autorisé	IP prioritaire dans les groupes de TD compatibles avec les contraintes de l'étudiant (horaire – transports) sous réserve d'une inscription durant les périodes prévues à cet effet et de places disponibles

NB : Cas généraux qui déclenchent l'inscription pédagogique en contrôle terminal d'office :

- Inscription pédagogique tardive au-delà de la troisième semaine de cours
- Impossibilité d'accéder à des cours pour des causes indépendantes de la volonté de l'étudiant

Attention certains cours du CRL et les bonus au diplôme « *langues vivantes* » ne sont pas autorisés en contrôle terminal peu importe la situation. Nous vous invitons à consulter le livret de l'étudiant CRL – LANSAD ([crl.u-paris10.fr](http://crl.u-paris10.fr), rubrique « *Formation et scolarité* »)